

Toulouse, le 17 juin 2024

**PROCES-VERBAL DE  
L'ELECTION D'UN PRESIDENT ET DE  
DEUX VICE-PRESIDENTS  
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE LA SOCIETE DU GRAND PROJET DU SUD-OUEST**

Vu l'ordonnance N°2022-307 du 2 mars 2022 relative à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu le décret N°2022-636 du 22 avril 2022 relatif à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest, notamment ses articles 1 et 3 ;

Considérant l'accord pour une alternance bisannuelle de présidence de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest (SGPSO) entre les deux Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine ;

Considérant l'élection de Madame Carole DELGA comme Présidente du Conseil de Surveillance de la SGPSO intervenue le 4 juillet 2022 ;

Considérant que le V de l'article 3 de l'ordonnance de création de la SGPSO dispose, d'une part, que *"le président et les deux vice-présidents du conseil de surveillance sont élus (...) de telle façon à ce qu'ils n'appartiennent pas à la même catégorie de collectivités territoriales"* et, d'autre part, que *"lors de l'élection du président, il est procédé à nouveau à l'élection des deux vice-présidents, quelle que soit la durée restante de leurs mandats."*

Sous la Présidence de Madame Carole DELGA Présidente du Conseil de Surveillance ;

~~M~~ / Mme *Christine BOST*

Faisant fonction de secrétaire

Ce jour, lundi 17 juin 2024, s'est réuni, sur convocation de Madame Carole DELGA, le conseil de surveillance de la SGPSO.

A cette occasion, il a été procédé, sous sa présidence, à l'élection d'un nouveau président du conseil de surveillance en remplacement de Madame Carole DELGA, présidente de la Région Occitanie ainsi que de deux vice-présidents du conseil de surveillance en remplacement de Messieurs Sébastien VINCINI, président du Conseil départemental de la Haute-Garonne et Alain ANZIANI, ancien président de Bordeaux Métropole.

Le collège électoral a été arrêté selon les désignations effectuées par les collectivités, après vérification des droits des intéressés à participer au vote et à candidater éventuellement aux postes à pourvoir.

S'est déclaré candidat pour la présidence :

- Monsieur Alain ROUSSET, président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine.

Se sont déclarés candidats pour les deux Vice-présidences :

- Monsieur Xavier FORTINON, président du Conseil départemental des Landes

- Monsieur Jean-Luc MOUDENC, président de Toulouse métropole

Les candidats ont procédé à leurs déclarations de candidature auprès du préfet de la région Occitanie, trois jours ouvrables avant la séance du Conseil, et transmis la déclaration prévue à l'article 2, II du décret N°2022-636 du 22 avril 2022.

Le vote a lieu à bulletin secret, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

La répartition des voix par collectivité est la suivante

STRUCTURE	Nombre de voix	% des droits de vote
Région Nouvelle Aquitaine	2822	28,21%
Région Occitanie	2277	22,76%
CD Haute-Garonne	1364	13,63%
Toulouse Métropole	1116	11,15%
Bordeaux Métropole	904	9,03%
CD Landes	252	2,52%
CD Tarn-et-Garonne	217	2,17%
CD Pyrénées-Atlantiques	179	1,79%
CA Pau Béarn Pyrénées	136	1,135%
CD Tarn	119	1,19%
Muretain Agglo	103	1,03%
SICOVAL	76	0,76%
Grand Montauban	68	0,67%
CD Hautes-Pyrénées	66	0,65%
CA Mont de Marsan	56	0,55%
CD Lot	53	0,52%
CA Agen	48	0,48%
Grand Albigeois	34	0,34%
CD Gers	32	0,31%
CA Tarbes Lourdes Pyrénées	32	0,31%
CC MACS	26	0,26%
CA Castres-Mazamet	19	0,19%
Grand Cahors	9	0,09%
Grand Auch	5	0,05%
Total	10013	100 %

Scrutateurs :

M. / Mme Jean DIONIS du SEJOVR  
M. / Mme Jean-Pierre COT

Nombre de membres du Conseil de Surveillance présents : 15

Nombre d'émargements comptabilisés en salle : 6

Nombre de votants à distance : 9

Nombre de votes comptabilisés par le système de vote électronique : 9324

Nombre de votes blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9324

Nombre de voix du Conseil de Surveillance : 10 013

Majorité absolue des voix : 5 007

Ont obtenu :

- Monsieur Alain ROUSSET : 9324 voix  
- Monsieur Xavier FORTINON : 9324 voix  
- Monsieur Jean-Luc MOUDENC : 9324 voix

A l'issue du scrutin, a été déclaré Président du Conseil de Surveillance de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest :

- Monsieur Alain ROUSSET

A l'issue du scrutin, ont été déclarés vice-présidents du Conseil de Surveillance de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest :

- Monsieur Xavier FORTINON  
- Monsieur Jean-Luc MOUDENC

Fait à Toulouse, le 17 juin 2024

Président de séance

Scrutateurs

Secrétaire

